



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE du 03 juillet 2025

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	24

L'an deux mille vingt-cinq et le trois juillet à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal
de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT,
Maire.

DATE
DE LA CONVOCATION

27 juin 2025

DATE D'AFFICHAGE

27 juin 2025

Étaient présents : 16

Mesdames GAMBET, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, RAHIN, VIOLTON, BEGUE,
BESOMBES,

Messieurs GUERRIOT, BONTEMPS, CARRIERE, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON,
BERGONZAT

Procurations : 08

Mme TARDIEU avait donné procuration à M. GUERRIOT
M. GAROUSTE avait donné procuration à Mme BESOMBES
M. RENOUX avait donné procuration à Mme RAHIN
Mme LAFONT avait donné procuration à Mme COMBA
Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme PEREZ
M. MIJOLE avait donné procuration à Mme GAMBET
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORADIN
Mme COUESNON avait donné procuration à M. BERGONZAT

Absents : 03

Mme MARTY
M. PIRIOU
M PERON

Mme MARTIN RECUR a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (23 voix pour).

DELIBERATION N° 2025-05-07

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET
D'ATTACHE TERRITORIAL**

Dans le cadre de l'évolution de carrière d'un agent dans le cadre de la promotion interne, et afin de le maintenir dans ses missions et tenir compte également de leurs évolutions, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer l'emploi permanent à temps complet d'attaché territorial.



Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 4/7/25

ID : 031-213104219-20250703-DEL2025_05_07-DE

Berger
Levraut

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique,

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions),

DECIDE la création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial ;

PRECISE que l'échelle indiciaire de traitement de référence, la durée de carrière sont celles prévues par le cadre d'emplois d'attaché territorial ;

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent nommé dans l'emploi ainsi créé et le paiement des charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la commune.

HABILITE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la création de cet emploi.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 03 juillet 2025
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

